

Procès-Verbal Conseil Municipal du 28 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame Catherine DONNEDEVIE, Maire.

Date de convocation : 21 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Présents (10) : Catherine Donnedevie, Laurent Naldo, Vincent Martin, Martine Lormeau, Nathalie Schmutz, Karine Tapissier, Mathieu Presset, Alain Mazet, Françoise Maugein et Denis Cheze.

Absent(s) excusé(s) (1) : Mylène Anotaux

Votants : 10

Secrétaire de séance : Laurent NALDO

Ordre du jour :

- Approbation Procès-Verbal du 01 juillet 2026
- Remboursement arrhes – Location ALMANGE
- Inscription aux commissions de TULLE AGGLO
- Questions diverses

- **Approbation Procès-Verbal du 1^{er} juillet 2026**

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : Abstention :
--

D2026/43 : Annulation réservation gîte – remboursement arrhes

Madame la Maire fait part aux membres d'un appel téléphonique, en date du 16 juillet 2026, de Mme ALMANGE informant de l'annulation de la réservation du gîte n°7 du 18 juillet au 15 août 2026.

Comme le stipule l'article « conditions de résiliation » des conditions générales de location et particulièrement « a) résiliation à l'initiative du locataire : « Lorsque, avant l'entrée dans le lieu et quel que soit le moment auquel elle intervient, la résiliation effectuée par le locataire se fonde sur un cas de force majeure dûment justifié, le propriétaire doit restituer dans les 30 jours de cette résiliation l'intégralité du montant des arrhes versées. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'article des conditions de résiliation du contrat de location,
Vu les arrhes versées par Mme ALMANGE d'un montant de 441 €,

- Autorise Madame la Maire à effectuer le remboursement total des arrhes soit 441 €.
- Autorise Madame la Maire à signer tout document s'y afférant.

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

❖ **Inscription aux Commissions de TULLE AGGLO**

Madame la Maire présente les différentes commissions de TULLE AGGLO à l'assemblée, ainsi que les modalités d'inscriptions.

Elle demande qui est volontaire pour participer et à quelle commission :

COMMISSION	NOM – PRÉNOM - Mail
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE <i>avec la Politique Locale du Commerce</i>	1 : Cathy Donnedevie : cathy.donnedevie@gmail.com 2 : Mathieu Presset : mathieupresset@gmail.com
VOIRIE-CYCLE DE L'EAU-ASSAINISSEMENT	1 : Cathy Donnedevie : cathy.donnedevie@gmail.com 2 : Mathieu Presset : mathieupresset@gmail.com
ATTRACTIVITÉ, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE-HABITAT-ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR <i>avec l'Agriculture</i>	Cathy Donnedevie : cathy.donnedevie@gmail.com
RESSOURCES <i>avec le Pilotage de la performance, les Finances et les Affaires générales</i>	1 : Cathy Donnedevie : cathy.donnedevie@gmail.com 2 : Mathieu Presset : mathieupresset@gmail.com
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE-MOBILITÉ ET TRANSPORTS PUBLICS ET SCOLAIRES	1 : Cathy Donnedevie : cathy.donnedevie@gmail.com 2 : Vincent Martin : vinz.nc@gmail.com 3 : Denis Chèze : denis.cheze@laposte.net
TOURISME-SPORT-CULTURE	1 : Laurent Naldo : laurent.naldo@orange.fr 2 : Vincent Martin : vinz.nc@gmail.com 3 : Denis Chèze : denis.cheze@laposte.net
COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS	1 : Cathy Donnedevie : cathy.donnedevie@gmail.com 2 : Mathieu Presset : mathieupresset@gmail.com
PETITE ENFANCE-JEUNESSE-OFFRE DE SOINS	1 : Cathy Donnedevie : cathy.donnedevie@gmail.com 2 : Nathalie Schmutz : thalieloup19@gmail.com
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET URBANISME	1 : Cathy Donnedevie : cathy.donnedevie@gmail.com 2 : Nathalie Schmutz : thalieloup19@gmail.com

❖ *Questions Diverses*

Recensement des correspondants du COS

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel des collectivités territoriales et des établissements publics de la Corrèze a procédé au recensement de ses correspondants.

Le correspondant du COS est chargé d'assurer la diffusion de l'ensemble des informations transmises par le COS auprès de tous les agents de la collectivité. Il participe également aux assemblées générales annuelles et prend part aux votes.

Madame Françoise Maugein se propose d'assurer cette fonction de correspondante du COS avec l'aide de Margaux Tintignac, secrétaire de Mairie.

Mesures de prévention pour la préservation de la ressource en eau

Madame Stéphanie Vallée, présidente du Syndicat des Deux Vallées, a adressé un courrier électronique à l'ensemble des communes adhérentes. Face à la baisse continue du débit des sources et aux prévisions météorologiques annonçant la poursuite de conditions sèches, elle demande aux mairies de mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de préserver la ressource en eau.

À ce titre, elle sollicite la fermeture de l'alimentation en eau des cimetières communaux. Elle rappelle également que, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, l'arrosage des espaces verts, des massifs et des jardinières doit être interrompu, y compris lorsque l'eau utilisée ne provient pas du réseau public.

Un visuel destiné à être diffusé sur les réseaux sociaux a également été transmis aux communes afin de sensibiliser la population à ces mesures.

Madame la Maire propose une solution alternative consistant à installer un bac rempli d'eau provenant des étangs de la commune à l'entrée du cimetière, afin de permettre aux visiteurs de continuer à fleurir les sépultures pendant la période de restrictions. Elle suggère également de contacter les personnes se rendant régulièrement au cimetière afin de leur expliquer la situation et les raisons de ces mesures temporaires.

Information sur les aides EDF en faveur du rafraîchissement des bâtiments

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'EDF a mis en place un dispositif d'aides financières destiné à améliorer le confort thermique des bâtiments.

Jusqu'au 30 septembre 2026, EDF accorde une prime forfaitaire de 400 € par équipement pour l'installation de ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles ou climatiseurs fixes, dans la limite de 10 équipements par établissement.

Par ailleurs, jusqu'au 30 juin 2027, une prime forfaitaire de 10 000 € par établissement est proposée afin d'accompagner les projets de rafraîchissement des bâtiments, notamment ceux intégrant l'installation d'une pompe à chaleur air-air réversible.

Ces dispositifs ont pour objectif d'aider les collectivités et les établissements à améliorer le confort des usagers tout en faisant face aux épisodes de fortes chaleurs.

Transport scolaire Clergoux – Argentat

Monsieur Denis Chèze demande où en est le dossier relatif à la mise en place d'un transport scolaire entre Clergoux et Argentat.

Madame la Maire indique que la réponse apportée est défavorable, ce trajet ne relevant pas de la carte scolaire actuellement en vigueur.

Elle précise qu'un groupe de parents a sollicité un devis pour la mise en place d'un transport destiné aux élèves souhaitant être scolarisés au collège d'Argentat. Le coût annuel de cette prestation est estimé à 37 000 €.

Madame la Maire ajoute avoir de nouveau sollicité la Région Nouvelle-Aquitaine afin d'étudier d'éventuelles solutions permettant de répondre à cette demande.

Monsieur Denis Chèze rappelle enfin que, dans l'hypothèse où des parents transporteraient d'autres enfants que les leurs, il conviendrait de vérifier qu'ils disposent d'une assurance adaptée à ce type de transport.

Fin de séance à 20h22

La Maire,
Catherine DONNEDEVIE

Le Secrétaire,
Laurent NALDO